

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

Séance du 15 juin 2020

L'An deux mil vingt, le quinze juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MONTFAUCON dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des délibérations, sous la présidence de Lionel VACOSSIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 11 juin 2020

Étaient présents : Mesdames GRATTARD Louise, LAMARQUE Brigitte, PAYEN Carole et VACOSSIN Amélie, Messieurs ANTON Jean-Marie, CHERER Simon, COLLETTE Jean-Claude, LAVERDET Michel, PAPIN Christophe, PAPIN Patrick, VACOSSIN Lionel et VANSINGHEL Daniel.

Absente excusée : Madame RAULET Régine qui a donné procuration à Monsieur PAPIN Patrick.

Absents : NEMSI Sonia et BOUZOU Jérôme.

Secrétaire de séance : GRATTARD Louise.

N°: 2020-24

**OBJET : SITUATION DES LOYERS COMMERCIAUX DURANT LA CRISE SANITAIRE.**

Le maire informe le Conseil qu'il était donné la possibilité aux communes durant la période de confinement du 16 mars au 11 mai 2020 de suspendre les loyers commerciaux.

Trois artisans ou commerçants sont concernés : Mme Delphine VOLMERS réflexologue, Les Pompes Funèbres MALAURIE et le restaurant l'Ostéria Il Grappolo.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de ne pas faire payer les loyers de MARS AVRIL et MAI au restaurant et au réflexologue (impossibilité de travailler ces 3 mois) ;
- Décide de ne pas faire payer les loyers de MARS et AVRIL aux PF Malaurie (qui a repris son activité début mai).

Pour extrait certifié conforme au registre.  
Fait et Délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Lionel VACOSSIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

046-214602047-20200615-2020-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2020

Affichage : 18/06/2020

